Envoyé en préfecture le 01/03/2023
Reçu en préfecture le 01/03/2023
Publié le
ID : 069-256900796-20230222-2023_02-DE

D 23 01 02

Syndicat Intercommunal murois

Communes de St Bonnet de Mure et St Laurent de Mure

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 22 FEVRIER 2023

L'An Deux Mille Vingt-Trois, le mercredi vingt-deux février à dix-neuf heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Henri MONTELLANICO.

Étaient présents : Henri MONTELLANICO, Josiane CHABERT, Patrick FIORINI, Alexandre BOTELLA, Jacques GOLIASSE, Camille LECUNFF-GUILLARD, Michel JEANNOT, Olivier SUSINI, Danièle SANTESTEBAN.

Etaient excusés : Jean-Pierre JOURDAIN, Jean-Marc JOVET (pouvoir à Michel JEANNOT), Martine GAUTHERON (pouvoir à Patrick FIORINI), Aurélia DUCHET (pouvoir à Henri MONTELLANICO), Virginie MAS (pouvoir à Olivier SUSINI)

Objet : Rapport d'activités 2022

Monsieur le Président présente le rapport d'activité du Syndicat Intercommunal Murois pour l'année 2022.

Après délibération,

A l'unanimité, le Comité Syndical :

- **PREND ACTE** de la communication du rapport d'activité 2022 du SIM.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS ONT SIGNE
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

Le Président du SIM certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise au représentant de l'État et au Comptable du Trésor Public.

Fait à Saint Laurent de Mure, le 22 février 2023

Le Président,

Henri MONTELLANICO

SYNDICAT INTERCOMMUNAL MUROIS Communes de St-BONNET de-MURE et de St-LAURENT de-MURE

Le secrétaire de séance,

Olivier SUSINI

SYNDICAT INTERCOMMUNAL MUROIS Communes de St-BONNET de-MURE et de St-LAURENT de-MURE